



# *L'Echo des menhirs*



**BULLETIN COMMUNAL N°97 – JANVIER 2026**

Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint-Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 650 exemplaires par RIM IMPRIMERIE – 02 97 66 25 23

### SOMMAIRE

Carnet de familles	p.3
Conseils municipaux	p.4
Séance du 17 juillet 2025 Séance du 09 octobre 2025	
Communiqués de la Mairie	p.10
Les horaires d'ouverture Concours photo 2026 Concours des maisons fleuries 2025 Repas des aînés Vie économique Civisme Curage des fossés Défense extérieure contre l'incendie Urbanisme Obligation légale de débroussaillage Recensement citoyen Les actualités de la médiathèque Tourisme	
Redon Agglomération	p.19
Aides financières assainissement Transport sur réservation CPTS	
Informations pratiques	p.21
Smictom Kits hydro-économiques Programme haies bocagères ADM La Mission locale	
Vie associative	p.24
Calendrier des animations 1 <sup>er</sup> semestre Comité des fêtes Amicale des parents de l'école publique OGEC - APEL Notre-Dame Ecole privée Notre-Dame Botaplus Les Cavaliers de la Vallée Entre Palis et Mégalithes Mégalithes'Storm Tennis Club de Cojoux ESCP Volley Foyer d'Animation Rural Les rencontres d'AM&LIA CPIE Val de Vilaine UNC Section Saint-Just Collectif Stop Taranis de Saint-Just Just'Mobil Just Une Création Retrouvailles des classes 5	

Chères habitantes, chers habitants,

A l'heure où s'achève cette année 2025, je souhaite partager avec vous un point complet sur les actions menées ces derniers mois, ainsi que sur les projets en cours qui continueront d'améliorer notre cadre de vie.

Travaux ou événements réalisés :

- Rénovation de la clôture du cimetière côté nord,
- Achat d'un camion benne et d'une épareuse,
- Création d'un emploi permanent à la médiathèque,
- Concours photo,
- Concours des maisons fleuries,
- Repas des aînés,
- Audit campanaire du clocher,
- 2 nouvelles entreprises sur le parc d'activités de Bel Air,
- Livraison de 5 logements NEOTOA en janvier 2026
- Et finalisation de l'étude de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Travaux en cours :

- Rénovation de la mairie (isolation du grenier, réfection de la couverture et gouttières, changement des ouvertures),
- Rénovation de la salle du FAR (sanitaires, peintures et faïences),
- Sécurité routière (aménagement d'une allée sécurisée route de Pipriac), achat d'un radar pédagogique mobile afin de sensibiliser les automobilistes,
- Installation d'un coffret « e-boo » sur le complexe sportif pour les secours hélicoptérés de nuit,
- Le permis d'aménager a été déposé pour le lotissement des landes comprenant 16 lots,
- Projet d'un city stade et d'un pumptrack,
- Et étude en cours pour un pôle enfance.

Nos associations ont montré une vitalité remarquable tout au long de l'année grâce à l'engagement des bénévoles que je remercie chaleureusement. Le tissu commercial reste dynamique avec l'ouverture d'un nouveau restaurant est prévue début 2026.

La fréquentation de la Médiathèque et des animations culturelles est en hausse, signe de l'intérêt de tous pour la vie locale.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour cette fin d'année, et vous convie à la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 10 janvier 2026 à 11h à la salle de Cojoux.

Que 2026 soit pour chacune et chacun synonyme de santé, de réussite et de projets partagés.

Restons unis, solidaires et fiers de notre commune.

Votre Maire, Daniel MAHÉ

# Carnet de familles



## Ils ont montré le bout de leur nez



<b>Thyllo DENIS</b>	le 28 juin 2025
<b>Anna GUYOMARD</b>	le 15 juillet 2025
<b>Ada DELATTRE</b>	le 27 juillet 2025
<b>Laouenan GUIFFAN</b>	le 3 août 2025
<b>Maëlysa LETORT</b>	le 11 septembre 2025
<b>Marin HIVES BONDON</b>	le 14 septembre 2025
<b>Bleuenn COURJAL EMERY</b>	le 27 septembre 2025

## Ils se sont unis



<b>Xavier CAMBRE ET Elodie PRÉVAIRE</b>	le 04 juillet 2025
<b>Cédric MICHAUD et Chloé MILLET</b>	le 12 juillet 2025
<b>Johan CHEVAL et Nélida SEVILLA MEDINA</b>	le 21 juillet 2025
<b>Sony LEBRETON et Morgane MAHÉ</b>	le 02 août 2025
<b>Christophe CLERC et Nini ABDALLAH</b>	le 18 octobre 2025
<b>Jean-Marc RIOT et Marie-Gabrielle DAVID</b>	le 15 novembre 2025

## Ils nous ont quittés



<b>Marie-Thérèse LEROY, veuve DANET</b>	le 16 janvier 2025
<b>Madeleine FRANGEUL, veuve TIGER</b>	le 12 avril 2025
<b>André BRIAND</b>	le 11 août 2025
<b>Louis DELACOUR</b>	le 15 octobre 2025
<b>Yvonne SILORET, veuve ROYER</b>	le 20 octobre 2025
<b>Jean-Pierre NEVOUX</b>	le 21 octobre 2025

# Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie et sur le site Internet.

## SÉANCE DU 17 JUILLET 2025

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC, Mme H. FRANGEUL, Mme G. YVOIR et M. V. YVOIR

### 1. Révision du SAGE Vilaine : avis sur projet arrêté au 21/03/2025

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine est un outil de planification dans le domaine de l'eau, qui fixe des orientations et objectifs pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur tout le bassin versant de la Vilaine. Il est élaboré, suivi et révisé par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le SAGE de la Vilaine est entré en révision en 2022. En s'appuyant sur un état des lieux, un diagnostic du territoire et la définition d'une stratégie, la CLE a travaillé à la rédaction des documents du SAGE révisé (PAGD, règlement et évaluation environnementale) autour de 4 enjeux thématiques et d'un enjeu transversal:

- Milieux naturels - Qualité des eaux - Risques d'inondations, de submersions marines et d'érosion du trait de côte - Gestion quantitative de l'eau - Communication et gouvernance. La CLE a validé, le 21 mars 2025, le projet de SAGE de la Vilaine révisé et le lancement de la consultation administrative.

Sollicité sur ce projet, le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis défavorable, estimant que ce sujet devrait être débattu au niveau national et non au niveau communautaire, et encore moins communal afin que les mêmes règles soient appliquées dans toutes les Régions avec davantage de considération pour le monde agricole.

### 2. Composition du conseil communautaire de Redon Agglomération en vue du renouvellement des conseils municipaux en 2026

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable à l'accord local qui permettra de fixer à 62 le nombre de sièges du conseil communautaire de REDON Agglomération, réparti comme dans le tableau

proposé mais remarque qu'il aurait été préférable de voter ce point après les élections. Pour la commune de Saint-Just : 1 conseiller titulaire + 1 conseiller suppléant.

### 3. Défense Incendie : Appel à Projets Régional 2025 Investissements DFCI

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt a lancé un « Appel à Projets Régional 2025 Investissements Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) » qui vise à accompagner les territoires affichés comme étant sensibles au risque feu afin de réduire leur vulnérabilité grâce à des investissements de défense des forêts et landes contre les incendies.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter cette subvention avant le 15/08/2025. Le taux d'aide apportée sera, au maximum de 80 % du coût total HT des dépenses éligibles. Les opérations pouvant donner lieu à des aides sont notamment les suivantes : point d'eau, bâches à eau, panneaux de communication... Les points d'eau déjà subventionnés par les « Fonds verts » ne sont pas concernés.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES HT		RECETTES HT	
ETUDES SAUR	4 637,89 €	DRAAF PROJET REGIONAL 2025	144 910,31 €
PI	10 300,00 €		
Bâches 30 m <sup>3</sup>	67 000,00 €	COMMUNE	36 227,58 €
Bâches 120 m <sup>3</sup>	99 200,00 €		
<b>Total</b>	<b>181 137,89 €</b>	<b>Total</b>	<b>181 137,89 €</b>

#### 4. Défense Incendie : signature d'une convention d'autorisation d'utilisation de terrain pour la mise en place d'une réserve incendie avec des propriétaires fonciers

La délibération du conseil municipal en date du 25/01/2024 précisait les conditions de mise en place des réserves incendie sur le territoire de la commune liées aux exploitations agricoles et entreprises. Dans la continuité de cette mise en place, le

conseil municipal a validé à l'unanimité la signature de conventions auprès de particuliers pour l'utilisation de terrains privés afin d'apporter une défense incendie à l'ensemble des habitants de la commune, sans engagement financier pour celle-ci.

#### 5. Vidéosurveillance : Appel à Projets 2025, demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Une première demande de subvention au titre du FIPD a été demandée le 16 avril 2024 pour l'opération de vidéosurveillance prévue sur la commune. Une autorisation de démarrage anticipé a permis de réaliser une première phase de travaux (centre bourg et complexe sportif) afin de renforcer les conditions de sécurité liées à l'accueil d'un relais de la Flamme Olympique le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Olympiques et Paralympiques et non les Relais. Cependant, ce courrier encourageait la commune à renouveler sa demande de subvention actualisée lors de l'Appel à Projets 2025.

Un courrier des services de l'Etat en date du 25 novembre 2024 nous informait qu'il n'avait pas été possible de donner une suite favorable à notre demande, l'orientation nationale portait sur les sites mobilisés pour les Jeux

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le plan de financement prévisionnel ci-dessous et sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2025 pour l'ensemble de l'opération (4 sites) : travaux réalisés en phase 1 (Centre Bourg et Complexe Sportif) et travaux programmés pour la phase 2 (Cimetière et école).

VIDÉOSURVEILLANCE et CYBERSÉCURITÉ				
Dépenses TTC		Recettes TTC		
Vidéosurveillance Phase 1	60 600.00 €	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	111 424.00 €	80 %
Génie civil	6 931.00 €			
Abattage haie	6 240.00 €			
Petits équipements	4 332.00 €			
Vidéosurveillance Phase 2	48 960.00 €	Autofinancement Commune	27 856.00 €	20 %
Cybersécurité	12 217.00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>139 280.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>139 280.00 €</b>	<b>100 %</b>

## **6. Création d'un emploi permanent à temps non complet Agent de Bibliothèque au 01/09/2025**

Il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison du départ de l'agent mutualisé avec la commune de Pipriac et des missions suivantes :

### **Prise en charge du circuit du document :**

- Gestion des collections : acquisitions
- Traitement intellectuel des documents (indexation, catalogage, bulletinage)
- Traitement physique des documents (équipement, entretien, réparation, ...)
- Mise en valeur et médiation des collections
- Gestion des échanges de documents avec la Médiathèque Départementale
- Circulation des documents dans le cadre du réseau

### **Accueil du public :**

- Accueil et renseignement du public : assister les usagers dans la recherche et la gestion de l'information sur place et en ligne (permanences, inscriptions, prêts/retours, aide à la recherche documentaire, rangement des collections)

- Gestion des inscriptions, prêts et retours
- Réception et rangement des documents
- Gestion des courriers de relance et/ou de réservation

### **Proposition d'animations :**

- Participation à la programmation d'action culturelle du réseau
- Accueil des scolaires et autres groupes/ accueil des clubs de loisirs présents ponctuellement
- Relations partenariales avec les acteurs culturels locaux : MDIV, Associations etc.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, un emploi permanent de « adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe » relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 17.5/35<sup>ème</sup> et de procéder au recrutement de l'agent affecté à ce poste.

## **7. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 391 et AB 397**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés AB 391 et AB 397, d'une contenance totale de 582 ca situé « Rue des Grottes ».

## **8. Demande d'acquisition d'un chemin communal CR 141 en partie**

Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune et sont donc aliénables dans les conditions fixées à l'article L161-10 du Code Rural. Le code de la voirie routière prévoit que les chemins ruraux peuvent être cédés aux propriétaires riverains s'ils cessent d'être affectés à l'usage du public : absence d'utilisation, un seul utilisateur du chemin, pas de continuité avec une autre voie, desserte d'une unique propriété.

Les chemins ruraux sont affectés à l'usage du public et par conséquent, toute modification

de l'emprise d'un chemin rural ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner son accord de principe de la demande d'acquisition partielle formulée par M. BOUIN Jean-Michel, propriétaire riverain du Chemin Rural n° 141 sis « Parsac ».

Tous les frais (enquête publique, géomètre, établissement du document d'arpentage, notaire pour l'établissement de l'acte de vente) seront à la charge de l'acquéreur.

## **9. Tarif exceptionnel sur une location à la salle du FAR**

La délibération du conseil municipal en date du 13/12/2024 fixait les tarifs des locations des bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 hormis pour la salle du FAR où les tarifs prenaient effet au 11/12/2024, date à laquelle un four avait été installé dans la cuisine, ce qui engendrait un coût supplémentaire en électricité et qui offrait la possibilité de cuisiner sur place.

Une réclamation a été reçue en mairie de personnes ayant loué la salle du FAR à la date du 12&13 avril 2025 demandant une réduction

du tarif car la salle était en mauvais état. Un rendez-vous a eu lieu avec M. le Maire.

M. le Maire expose les faits suivants :

- le contrat de location a été signé le 18/10/2024 en toute connaissance de cause (ancien employé communal). Le signataire du contrat a donné une adresse sur la commune à laquelle il n'habitait plus, or la salle du FAR est réservée aux habitants et aux propriétaires de foncier bâti de la commune uniquement,

- un courrier a été envoyé par la mairie le 20/12/2024 pour informer de la mise à disposition d'un four et par conséquent de la hausse du tarif de location (350 € pour 2 jours) s'appliquant à toutes les personnes qui ont signé un contrat avant le 11/12/2024 (délibération du 13/12/2024 modifiant les tarifs) ; ce courrier est resté sans suite.

- l'état des lieux d'entrée a été fait en présence d'une autre personne que le signataire du contrat ;

- il a été constaté l'utilisation du four lors de la location,

- les locataires ne se sont pas présentés à l'état des lieux de sortie (déplacement et

attente de l'agent communal à deux reprises) donc le rendez-vous d'état des lieux sortie obligatoire n'a pas été honoré,

- les clés ont été conservées jusqu'au lundi soir au lieu d'une remise prévue le lundi matin et remises dans la boîte aux lettres de l'agent sans état des lieux de sortie (ont disposé de la salle pendant 3 jours).

Après délibération, le conseil municipal a décidé, par 8 pour et 4 abstentions, de fixer à titre exceptionnel le tarif à 300 € pour 3 jours d'occupation de la salle du FAR car les règles de location et de remise des clés n'ont pas été respectées et que l'état de cette salle était connu du signataire bien avant la réservation et la signature du contrat de location.

### 10. Questions diverses

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés ZQ 111, ZQ 112, AB 286, AB 289, ZQ 115, ZQ 116 et ZQ 445 d'une contenance totale de 924 ca situés « Rue de Launay ».

## **SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC, Mme G. YVOIR et M. V. YVOIR

### 1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 410, AB 415 et AB 420

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés AB 410, AB 415 et AB 420, d'une contenance totale de 549 ca situés « 6 Allée des Pommiers ».

### 2. Acquisition d'un camion benne

Le moteur du camion benne des services techniques est hors service et irréparable.

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé d'acquérir pour les agents techniques un véhicule utilitaire camion benne d'occasion de marque FORD Transit 2T CCb 170 ch Trend Business benne + coffre de 2022, immatriculé

GE-928-WZ, pour la somme de 21 655.00 € HT soit 25 986.00 € TTC au garage ROUXEL Automobiles à Redon et a approuvé la cession du véhicule RENAULT MAXITY année 2008, immatriculé BJ-22-FR à UAB PORTOTRANAS - RYTO G5 TAURUS K LT - 72141 TAURAGES pour un montant de 1 500.00 €.

### 3. Décision modificative n° 1

Chapitre	Investissement	
Dépenses		
21	2157 Matériel et outillage technique	26 200.00 €
<b>Total</b>		<b>26 200.00 €</b>
Recettes		
10	10222 FCTVA	26 200.00 €
<b>Total</b>		<b>26 200.00 €</b>

#### **4. Convention portant sur l'entretien des sentiers d'intérêt départemental**

Une convention d'entretien est passée entre la commune et le Conseil Départemental définissant les modalités de partenariat pour l'entretien des chemins d'intérêt départemental (GR et Equibreizh) inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.). A la fin de chaque année, selon l'article 4 de la convention, il est effectué un bilan d'entretien technique par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, les remarques ou demandes de la commune ainsi que les points noirs éventuels sur les chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh) en concertation avec l'association du FAR. Cette convention est établie pour 5 années avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le 7/07/2025, les membres de la Commission permanente du Département d'Ille-et-Vilaine

ont décidé le maintien des dispositions techniques de la précédente convention portant sur l'entretien des sentiers d'intérêt départemental de la commune.

Le montant de la subvention accordée, calculée en fonction du linéaire et de la nature du revêtement, pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029, est revalorisé. La subvention maximale annuelle accordée par le Département sera d'un montant de 969.00 €.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de reconduire la convention d'entretien à intervenir pour la période du 1/01/2025 au 31/12/2029, et d'approuver le bilan d'entretien des sentiers d'intérêt départemental de l'année 2025.

#### **5. Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération – Année scolaire 2025/2026**

Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, Redon Agglomération accueille au sein des Piscines Communautaires, les enfants scolarisés sur son territoire.

Depuis sa création, Redon Agglomération organise le transport scolaire des enfants des écoles maternelles et primaires de son territoire vers les Piscines Communautaires.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à la signature de la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la Piscine Intercommunale de Redon pour l'année scolaire 2025/2026 avec Redon Agglomération ainsi que l'autorisation de transport des enfants en classe de GS et CE 2 de la commune fréquentant les écoles primaires du RPI Saint-Just/La Chapelle de Brain/Renac.

#### **6. Renouvellement contrat prestations de services fourrière animale**

Le contrat de capture des animaux errants, gestion de la fourrière animale, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique, passé entre la commune de Saint-Just et la SAS SACPA Chenil Service, est arrivé à son terme.

M. le Maire rappelle l'article L211-24 du Code Rural « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation... »

Une nouvelle convention est proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, contrat de prestations fonctionnant 365 jours/365 et 24

h/24. Ce contrat dégage la responsabilité de la commune dès l'appel pour intervention.

Le présent contrat pourra être renouvelé 3 fois par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède 4 années.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de nommer M. Daniel MAHÉ, délégué représentant la commune auprès de l'entreprise ; celui-ci est chargé de veiller au respect des clauses du contrat, et accepte le nouveau contrat de prestations de services avec SAS SACPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (la commune dépend de la fourrière animale de Betton).

#### **7. Régularisation de l'actif**

Les biens ci-dessous ont fait l'objet de suramortissements qu'il convient de corriger par opération d'ordre non budgétaire et ont pour finalité de corriger le compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés :

Intitulé	Numéro d'inventaire	Débit	Crédit	Montant	Motif
Honoraires architecte	2021-1-1	2803	1068	83.13	suramortissement
Droit d'utilisation logiciel	56.7	28051	1068	480.00	suramortissement

## 8. Questions diverses.

• **Consolidation voûte du point d'eau en haut du cimetière** : le devis de M. Jean-Michel COTTAIS de Pipriac est accepté à l'unanimité pour la somme de 1 896.00 € TTC

• **ETUDIS, agence de Cesson Sévigné est chargée par INEO RESEAU de l'étude relative à l'extension BT – Place de l'Eglise.**

Des conventions doivent être établies entre le SDE 35 et la commune de Saint-Just pour améliorer la qualité de desserte du réseau électrique de distribution publique par la pose de coffrets sur des parcelles communales :

- Convention portant mise à disposition de terrain parcelles AB 244 & AB 243,
- Conventions de servitude réseau souterrain : AB 295, AB 197 & AB 196 & ZH 345 & ZH 399 & ZH 344, AB 244 & AB 243, AB 133,
- Convention de servitude de réseau aérien parcelle ZH 344.

• **Lotissement Le Domaine des Landes** : l'étude Loi sur l'Eau sera rendue sous 15 jours.

• **Invitation** des député.e.s Mathilde Hignet, Jean-Claude Raux et Paul Molac, à une

réunion d'échange sur les dangers de radioactivité liées à l'exploration et l'exploitation minière sur notre territoire le 7 novembre à 19h à Carentoir. L'invitation est destinée aux maires des communes breilliennes concernées par le périmètre de la demande de permis exclusifs de recherche de mines TARANIS. Il ne s'agit pas d'une réunion publique. Seront présents Messieurs Daniel MAHÉ et Gérard BAUDU.

• **Point sur le dossier de Défense Extérieure Contre l'Incendie** : les travaux commenceront début janvier avec la mise en place des réserves souples subventionnées par la DETR, Fonds Vert et la DRAAF.

• **Compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion départementale sur les obligations légales de débroussaillage** ce 9 octobre à Paimpont. Ces rencontres organisées par les services de l'Etat en partenariat avec l'ONF et le SDIS 35 ont pour objectif de présenter de manière concrète : les distances réglementaires, la répartition des responsabilités communales et privées, les techniques de débroussaillage ainsi que l'appui mobilisable auprès des services compétents.

**Plan Communal de Sauvegarde de la population**

**C'est IMPORTANT !!! POUR UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE INSCRIVEZ-VOUS !**

En cas de sinistre, prise en charge de la population par les services de secours.



**Vous êtes isolé(e) ?**



**Vous êtes sans moyens de transport ?**



**Problèmes de santé ?  
Besoin d'assistance particulière ?**

**Inscription à la mairie de SAINT-JUST au 02 99 72 00 46**

# Communiqués De la Mairie



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRES-MIDI
<b>LUNDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>MARDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>MERCREDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>JEUDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>VENDREDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>SAMEDI</b>	FERMÉE	FERMÉE

☎ : 02.99.72.00.46

@ : mairie@saintjust35.fr

## CONCOURS PHOTO 2026

La mairie invite ses habitants à participer au 5<sup>ème</sup> concours photo destiné à mettre en valeur le territoire communal.

**3 thèmes sont proposés : Dans la forêt, Insectes et Noir & blanc.**

Le règlement sera disponible en Mairie et sur le site Internet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le concours sera clos le 31 mai 2026.

Les meilleures photos seront exposées à l'issue du concours, publiées sur le site Internet et utilisées pour illustrer le bulletin communal.

## CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2025

1<sup>er</sup> prix                    Mme Chantal HERVÉ « 9, La Tresnelais »  
2<sup>ème</sup> prix                Mme Marie-Thérèse GAUVIN « 39, Le Tertre »  
3<sup>ème</sup> prix                Mme Madeleine CASTEL « 5, rue des Grottes »

Autres candidats : Mme Nadine ANNÉE, Mme Liliane LE QUELLEC et Mme Roseline CARRÉE.



*La Mairie félicite tous les participants et tient à remercier les membres du jury*

## REPAS DES AINÉS

---

Nos aînés étaient heureux de se retrouver au repas de fin d'année le samedi 11 octobre. 105 personnes étaient réunies à la salle de Cojoux pour ce moment d'échange et de partage. Le repas était préparé et servi par le restaurant « La Fourch'ette » de La Dominelais. Mme Annick THÉBAUT, 88 ans domiciliée au Séveroué, et M Emile DEBRAY, 90 ans domicilié à La Vallée, représentaient les doyens de la commune.

40 colis de Noël ont été distribués en fin d'année pour celles et ceux qui n'ont pas pu être présents.



## VIE ÉCONOMIQUE

---

### **THERMOSEREIN « Proximité et réactivité pour votre sérénité » Plomberie – Chauffage – Génie climatique**



Habitant Saint-Just, je vous accompagne pour l'entretien et le dépannage de votre chaudière, pompe à chaleur, climatisation, plomberie, ventilation, ainsi que pour des installations d'équipements sanitaires.

Fort d'une première carrière de médecin biologiste, j'applique aujourd'hui la même rigueur et le même sens du diagnostic à vos installations. J'interviens à Saint-Just et dans les environs, avec un devis clair et transparent à chaque prestation.

N'hésitez pas à me contacter pour un conseil, un diagnostic ou une intervention rapide.

**William ALLALI**  
**06 99 85 62 11 - [contact@thermoserein.fr](mailto:contact@thermoserein.fr)**  
**[www.thermoserein.fr](http://www.thermoserein.fr)**



## CIVISME

### ➤ Chiens en divagation

De nombreuses plaintes concernent également les chiens en divagation.

Un chien ne doit pas circuler librement en dehors du domaine de son propriétaire, qu'il soit dangereux ou non. Sans parler du risque d'accident, il peut effrayer, voire agresser un piéton ou un cycliste... Les voisins n'ont pas non plus à subir les déjections qu'un chien laisse sur son passage...

### Certaines races de chiens doivent faire l'objet d'une déclaration en Mairie.

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de

### ➤ Dépôts sauvages

Les **dépôts sauvages**, déchets abandonnés sur des terrains publics et privés, diffus ou concentrés, sont le signe d'une incivilité manifeste.

**Interdits par la loi et contraires au règlement de collecte**, ils constituent une **atteinte à la salubrité publique, perturbent le cadre de vie et défigurent le paysage.**

L'article **R633-6 du Code pénal** punit le fait de déposer des déchets dans la rue d'une **amende** prévue pour les contraventions de 3e classe qui peut aller **jusqu'à 450€**. Si les déchets ont été **transportés par un**

catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé est soumise à conditions.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme, un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé !

Nous faisons donc appel à votre civisme pour éviter les éventuels désagréments que vous pouvez, sans avoir conscience, occasionner à votre entourage.

**véhicule, l'amende** peut aller **jusqu'à 1500€**, correspondant à une contravention.



## CURAGE DES FOSSÉS

Régulièrement, des administrés sollicitent la mairie pour le curage des fossés. Or, celui-ci est règlementé : le curage du fossé se fait par tronçons (de moins de 100 m) tous les 5 - 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales.

D'autre part, tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil).



### CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE :

- Ramasser ce qui peut gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritiques...)
- Nettoyer les têtes de pont (buses et grilles) afin de ne pas créer de bouchons

### CE QU'IL FAUT ABSOLUMENT ÉVITER :

- Rectifier ou recalibrer le fossé lors du curage (pas de surcreusement par rapport au fond initial)
- Désherber ou utiliser des produits chimiques (herbicides, pesticides...) à moins de 5 m du fossé
- Curer « à blanc » le fossé ou décaper la couche superficielle du sol
- Pratiquer un entretien trop régulier et uniforme en particulier entre avril et juillet

## DÉFENSE EXTÉRIÈRE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Saint-Just fait partie des communes « à risque fort » en ce qui concerne les incendies, en raison de l'importance des landes et forêts.

C'est pourquoi les services de sécurité et de lutte contre l'incendie nous ont demandé d'établir un schéma de « Défense Extérieure Contre l'Incendie » afin d'améliorer la couverture incendie sur la commune.

Pour réaliser ce programme, d'importantes subventions nous ont été accordées, pour 21 villages, par l'Etat et la Région : DETR, Fonds vert, DRAAF.

Des conventions ont été passées avec des propriétaires fonciers pour la mise en place

de réserves d'eau sur leurs terrains car il est techniquement impossible de mettre des Poteaux Incendie partout en raison de débits trop faibles. Les emplacements ont été validés par les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Ainsi, 17 bâches et 2 poteaux incendie seront installés en janvier et février 2026 dans les villages retenus.

D'autres programmes de subventions devront être sollicités pour terminer l'implantation et aller vers une couverture quasi-totale de la commune.

### SAINT-JUST / SCHEMA DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE



# URBANISME

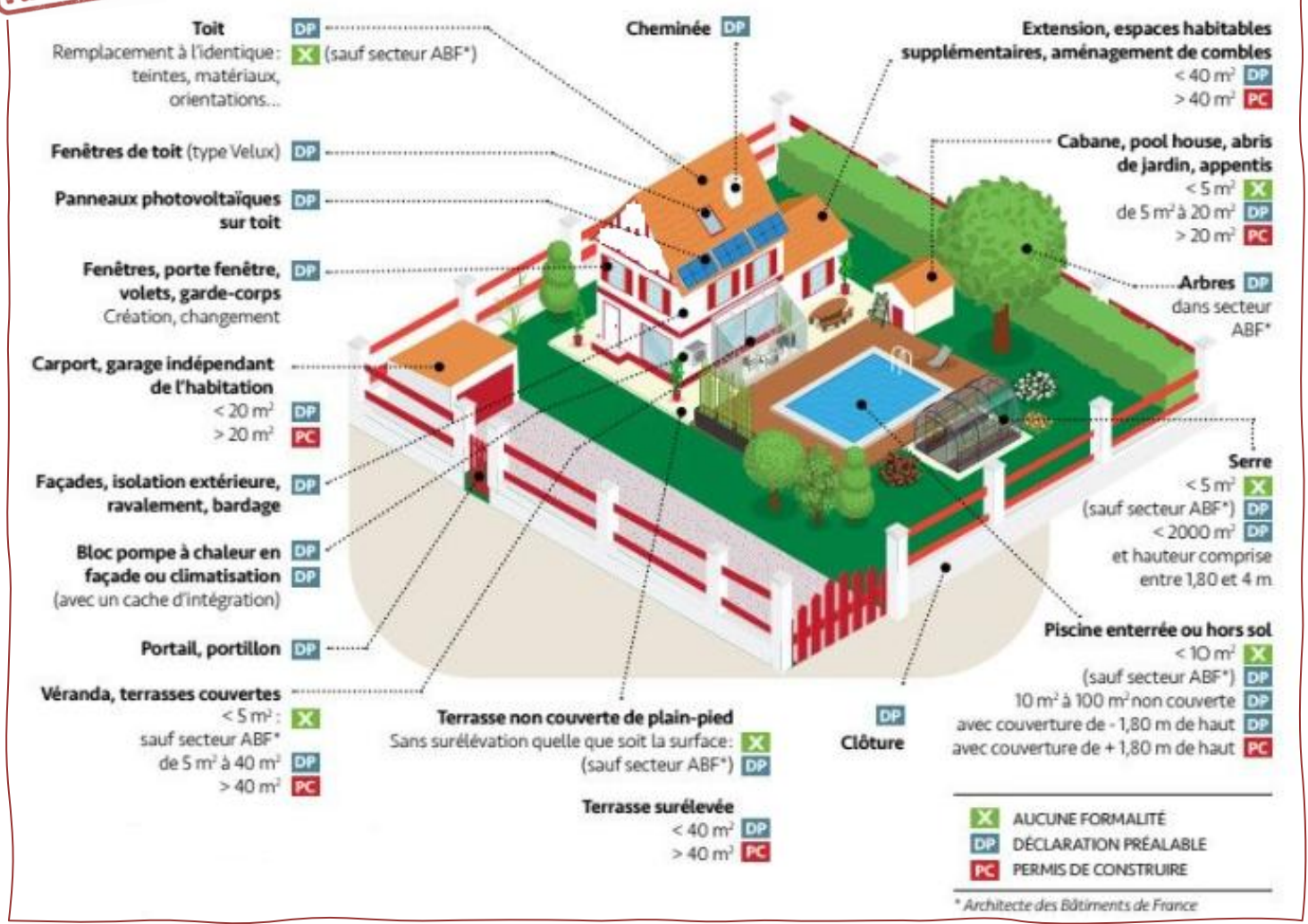
Permis de construire, d'aménagement, déclaration préalable, certificat d'urbanisme ?

Vous pouvez déposer votre dossier d'autorisation en ligne via le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**

Service accessible 24h/24 - 7j/7

<https://www.redon-agglomeration.bzh/urbanisme>

**RAPPEL**



Un **architecte-conseil** se tient à votre disposition afin de vous aider gratuitement dans votre projet d'habitat (acquisition, construction, restauration, extensions).  
Sur le territoire, les permanences sont proposées sur rendez-vous soit à la Maison de l'Habitat (02 99 72 16 06) ou à la mairie de Pipriac (02 99 34 42 87)

## INFOS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute question, le service urbanisme de la mairie de Saint-Just est ouvert au public le lundi (de 9h à 12h15) et le mardi (de 9h à 12h15 et de 14h à 17h15).

Accueil téléphonique aux mêmes horaires.

☎ 02 99 72 00 46

✉ [urbanisme@saintjust35.fr](mailto:urbanisme@saintjust35.fr)

## OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

Saint-Just figure dans la liste des 69 communes breilliennes citées dans l'arrêté ministériel classant les bois, forêts et landes exposés au risque incendie en application de l'article L.132-1 du Code Forestier. Ces communes sont soumises à l'Obligation Légale de Débroussaillage par arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2025.

Le Maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et des agents assermentés, notamment ceux de l'Office National des Forêts (ONF) sont habilités à verbaliser.

La loi n'impose le débroussaillage qu'en présence d'habitations, de constructions ou de voiries lorsqu'elles sont situées dans ou à proximité de la forêt. Le périmètre d'application s'impose sur les terrains situés à moins de 200 mètres des massifs de forêts et landes de plus de 4 hectares.

### Vous êtes concernés par cette obligation si :

- Vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque à moins de 200 m de bois, forêts, landes, maquis et garrigues ;
- Si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées.



Etat initial



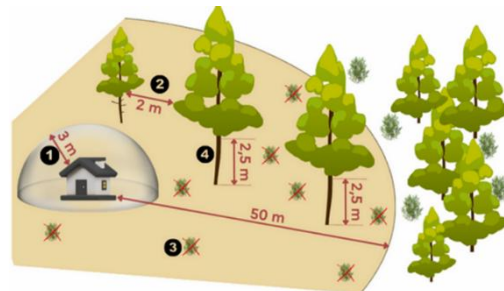
Après débroussaillage

Il en est de même de part et d'autre de la voie publique à partir de la fin de la bande bitumée sur une largeur de :

- 10 mètres pour les routes nationales
- 5 mètres pour les routes départementales
- 3 mètres pour les voies communales.

La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations nécessaires. En cas d'opposition, ces travaux seront à leur charge et relèveront de leur responsabilité (tant administrative que pénale).

Nous vous invitons à consulter l'arrêté préfectoral sur le site internet de la Préfecture d'Ille et Vilaine en tapant « débroussaillage ». Pour visualiser votre parcelle et les massifs, consultez le site Géoportail : « Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage ».



### DÉBROUSSAILLER, CE N'EST PAS TOUT COUPER

Il ne s'agit pas d'effectuer une coupe rase, mais de créer une discontinuité végétale pour respecter une distance de sécurité entre les arbres.

## RECENSEMENT CITOYEN

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est une étape du « parcours de citoyenneté ».

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** et valider l'inscription automatique sur la liste électorale.

**Il faut se munir de sa carte d'identité et du livret de famille.**

La Mairie (ou le consulat) remet alors une attestation de recensement.

Si la démarche est possible jusqu'à 25 ans, un recensement tardif implique une JDC tardive et des difficultés administratives pour les jeunes. En effet, le certificat individuel de participation à la JDC est indispensable à partir de 18 ans pour l'inscription à un examen, à un concours administratif ou au permis de conduire en France.

MINISTÈRE  
DES ARMÉES

Jeune  
Garde  
Armée

**Bientôt 16 ans ?**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT !**

**Pour qui ?**  
Tous les Français âgés de 16 ans

**Pourquoi ?**  
Grâce au recensement :  
• inscription d'office sur les listes électorales  
• convocation en JDC  
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens  
• possibilité de passer le permis de conduire

**Comment ?**  
Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Toutes les informations ici

QR code

Instagram: @armees.gardejeune  
LinkedIn: service national et de la jeunesse  
Twitter: @ESNJeunesse  
YouTube: @ESNJeunes  
Facebook: @ESNJeunes

## LES ACTUALITÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

### Nouveau jeu de société "CIRCINO" à la médiathèque

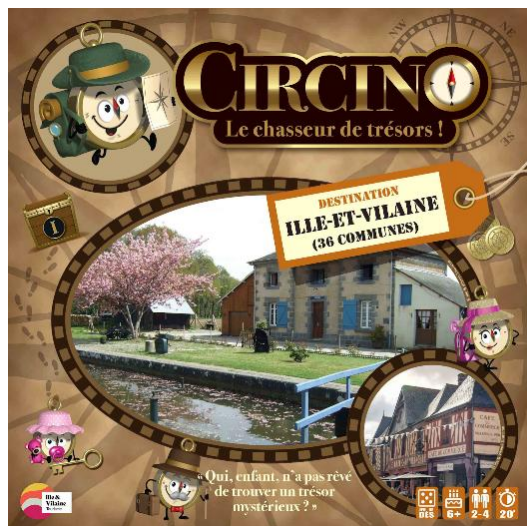
Connaissez-vous vraiment les communes d'Ille-et-Vilaine ? Avec Circino, partez à l'aventure à travers le département sans quitter la médiathèque !

De Redon à Rennes, en passant par Saint-Malo, Iffendic, La Guerche-de-Bretagne ou encore Saint-Méen-le-Grand, ce sont 36 communes d'Ille-et-Vilaine qui occupent une place centrale dans cette chasse aux trésors pleine de découvertes.

Le jeu vous attend à la médiathèque !

Venez y jouer en famille ou entre amis, et partez à la découverte de notre beau département de manière amusante et originale.

N'hésitez pas à demander à Charlotte pour plus d'informations.



### Sac à dos Nature

Disponible à la médiathèque, le *sac à dos Nature* est l'accessoire idéal pour vos prochaines balades en famille, vos sorties en forêt ou vos explorations de la faune et de la flore.

À l'intérieur, vous trouverez des jumelles, une loupe, un filet, des mini-guides... tout le nécessaire pour partir à l'aventure ! Accessible dès 4 ans.

L'essayer, c'est l'adopter ! 🌿 🦋



### Nous recherchons de nouveaux et nouvelles bénévoles !

- ✨ Vous avez un peu de temps libre ?
  - 📖 Vous aimez les livres ?
  - 🗨️ Vous appréciez les moments conviviaux ?
- Rejoignez le club « Equip'Papote » !

Deux fois par mois, le mercredi ou le jeudi de 14 h 30 à 17 h, le groupe se retrouve pour un moment d'entraide et de partage autour des différentes tâches du quotidien.

Prochains rendez-vous Equip'Papote :

- le 08 et 28 janvier
- le 18 et 26 février
- le 12 et 25 mars
- le 15 et 30 avril
- le 13 mai
- le 10 et 25 juin
- le 16 et 22 juillet

Vous-avez des idées d'animations ou de projets ?  
Charlotte est là pour en discuter avec vous !

## Les temps forts depuis la rentrée

### Après-midi chez les Gaulois

Par Toutatis ! En partenariat avec la Maison des Mégalithes de Saint-Just, les enfants se sont transformés en véritables petits Gaulois et Gauloises, tout droit sortis du village d'Astérix et Obélix.

Au programme : maquillage, déguisements, goûter, et pour finir, une séance de cinéma très appréciée. Les événements en partenariat feront leur retour en 2026 !

### Halloween à la médiathèque

Petits et grands ont célébré Halloween à la médiathèque.

Au programme : lectures ensorcelantes, créations de portraits de fantômes et de sorcières, et pour terminer, un goûter monstrueusement gourmand !



### Le Festival des Minuscules

À l'occasion du Festival des Minuscules, qui s'est déroulé tout au long du mois de novembre, les bénévoles et bibliothécaires de Saint-Ganton, Saint-Just et Pipriac, ainsi que l'animatrice du RPE de Pipriac, ont offert un moment magique aux enfants.

Le temps d'un spectacle, les bibliothèques se sont transformées en véritables cirques. Interactif et coloré, ce spectacle a enthousiasmé le très jeune public... et leurs parents !



### Spectacle Souffle de vent

Toujours à l'occasion du festival des Minuscules, le spectacle « Souffle de vent » proposé par l'artiste Christos. Un moment suspendu tout en douceur, poésie et éveil. Les tout-petits ont même pu explorer le décor à la fin du spectacle : toucher, observer, ressentir...

Un beau moment de découverte et d'échange partagé ensemble.



## Ça revient en 2026 !

- ✂ L'atelier découverte du Tricot
- ✂ Le Café Gallo

- ✂ La lecture avec les tout-petits
- ✂ Le Ciné-club



# Diffusez vos événements



## à l'Office de Tourisme du Pays de Redon

Vous organisez un ou plusieurs événement (s) ?

L'Office de Tourisme du Pays de Redon recueille et diffuse vos événements sur son site internet [www.tourisme-pays-redon.com](http://www.tourisme-pays-redon.com) !

### Comment faire ?

- 1 Saisissez votre événement sur le formulaire en ligne
- 2 Ensuite nous validons et nous diffusons une version papier chaque mois auprès de nos visiteurs !



### Renseignements

[m.lefoll@tourisme-pays-redon.com](mailto:m.lefoll@tourisme-pays-redon.com)  
02 99 72 72 11  
Place de la République  
35600 REDON



[www.tourisme-pays-redon.com](http://www.tourisme-pays-redon.com)

## LES AIDES FINANCIÈRES DE REDON AGGLOMÉRATION POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'ASSAINISSEMENT

REDON Agglomération a mis en place des dispositifs d'aides financières avec l'association de différents financeurs dans le but d'apporter un meilleur service aux usagers, de limiter l'impact des rejets domestiques vers le milieu naturel et de s'assurer que les eaux usées soient correctement traitées conformément à la réglementation en vigueur.

**En cas de demande d'information complémentaire :**  
Service Eau et Assainissement de REDON Agglomération  
au 02 99 70 34 34 (Choix n°2)  
ou par mail : eau.assainissement@redon-agglomeration.bzh

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### Critères d'attribution

- Pour qui ?** Propriétaire
- Dans quel cas ?** Branchement non conforme (exemple : mauvais raccordement au réseau, mélange eaux usées et eaux pluviales, absence de tabouret de branchement...)
- Revenus ?** Aucun critère de revenus pour cette aide



#### MONTANT D'AIDE

50% du montant des travaux  
(pour un montant de travaux plafonné à 9 350 €)

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#### Critères d'attribution

- Pour qui ?** Propriétaire / occupant en résidence principale
- Dans quel cas ?** « Installation non conforme » ou « absence d'installation » + risque sanitaire et / ou environnemental avéré
- Revenus ?** Ressources « très modeste » selon le barème de l'ANAH\*

MÉNAGE AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES (€)	
Barème 2025 - ANAH	
NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE
1	17 173€
2	25 115€
3	30 208€
4	35 285€
5	40 388€
Par personne supplémentaire	+5 094€

\*Agence Nationale de l'Habitat

- Autres critères** Logement de plus de 15 ans  
Mise en place d'une installation sans consommation d'énergie (hors poste de relevage et sauf contraintes techniques justifiées)



#### MONTANT D'AIDE

20% du montant des travaux  
(pour un montant de travaux plafonné à 10 000 €)  
+ aide complémentaire de l'ANAH (sous certaines conditions et selon la localisation du bien, d'un montant équivalent à celui attribué par REDON Agglomération)

#### AUTRE AIDE CUMULABLE

Éco-Prêt à Taux Zéro (voir auprès de l'organisme bancaire)

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Direction de l'environnement  
02 99 70 34 34  
www.redon-agglomeration.bzh



# TRANSPORT SUR RÉSERVATION

Transport sur réservation  
**MODE D'EMPLOI**

1 CHOISIR VOTRE TRAJET 2 DÉFINIR VOS HORAIRES 3 RÉSERVER

## SAINT-JUST

### CHOISIR VOTRE TRAJET



Sam souhaite partir de «La Forgerais» à Saint-Just pour arriver à la «Gare SNCF» de Redon à 16h10.

#### D'OU PARTEZ-VOUS ?

#### OÙ ALLEZ-VOUS ?

<b>LA FORGERAIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>REDON : Gare SNCF, Hôpital, Haut-Pâtis, Offi ce de Tourisme</li> <li>GUIPRY-MESSAC : Gare SNCF</li> <li>SAINT-JUST : Mairie</li> <li>RENAC : Médiathèque</li> <li>PIPRIAC : Champ de foire, Rue de l'Avenir</li> </ul>
<b>LA BAUCHERAIIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>REDON : Gare SNCF, Hôpital, Haut-Pâtis, Offi ce de Tourisme</li> <li>GUIPRY-MESSAC : Gare SNCF</li> <li>SAINT-JUST : Mairie</li> <li>RENAC : Médiathèque</li> <li>PIPRIAC : Champ de foire, Rue de l'Avenir</li> </ul>
<b>LA GIRONNAIS AIRE DE COVOITURAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>REDON : Gare SNCF, Hôpital, Haut-Pâtis, Offi ce de Tourisme</li> <li>GUIPRY-MESSAC : Gare SNCF</li> <li>SAINT-JUST : Mairie</li> <li>RENAC : Médiathèque</li> <li>PIPRIAC : Champ de foire, Rue de l'Avenir</li> </ul>
<b>MAIRIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>REDON : Gare SNCF, Hôpital, Haut-Pâtis, Offi ce de Tourisme</li> <li>GUIPRY-MESSAC : Gare SNCF</li> <li>RENAC : Médiathèque</li> <li>PIPRIAC : Champ de foire, Rue de l'Avenir</li> </ul>



### DÉFINIR VOS HORAIRES

#### À QUELLE HEURE SOUHAITEZ-VOUS ARRIVER ?

#### POLES DE CORRESPONDANCES DE REDON

HEURES D'ARRIVÉE À LA GARE*
7:15
8:20
9:20
12:20
16:10
17:10
18:10
-

#### À QUELLE HEURE SOUHAITEZ-VOUS REPARTIR ?

HEURE DE DÉPART DE LA GARE*
-
8:40
9:40
13:30
16:40
17:40
18:40
19:40

\*Les autres pôles de correspondances de Redon sont accessibles avec un écart de quelques minutes.

#### ARRÊTS DE PROXIMITÉ

HEURES D'ARRIVÉE À L'ARRÊT DE PROXIMITÉ
8:00
9:00
12:00
15:00

HEURE DE DÉPART DE L'ARRÊT DE PROXIMITÉ
10:00
11:00
14:00
17:00

#### POLE DE CORRESPONDANCES DE GARE DE MESSAC-GUIPRY

HEURES D'ARRIVÉE À GARE DE MESSAC-GUIPRY
6:30
7:45
8:45
12:45
16:45
17:40
18:45
-

HEURE DE DÉPART DE GARE DE MESSAC-GUIPRY
-
-
8:10
9:10
13:10
17:10
18:10
19:10

### RÉSERVER

Réservation à minima la veille pour le lendemain (centrale ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h).

☎ 02 30 24 25 26 ✉ reservation@red.bzh

🌐 www.red.bzh

Informations à indiquer lors de votre réservation :

- > nom et n° de téléphone
- > adresse mail
- > date et heures de déplacements souhaités (voir tableau ci-dessus)
- > arrêt de départ et d'arrivée

Pour toute question ou information supplémentaire : contact@red.bzh



Vous recevrez une confirmation de votre trajet par mail ou par SMS.

Votre heure de départ vous sera communiquée la veille de votre trajet.

Rendez-vous au point de départ 5 minutes avant l'heure de passage.

**RED** Se réserver autrement avec REDON Agglomération

## PARTICIPER AUX ACTIONS SANTÉ PROCHES DE CHEZ SOI

**La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays de Redon et REDON Agglomération mettent en place « ActionSanté », une plateforme numérique qui recense les actions en prévention et promotion de la santé sur le Pays de Redon.**

Issue de réflexions portées dans le cadre du Contrat Local de Santé 2 du Pays de Redon, elle est portée par la CPTS Pays de Redon et REDON Agglomération et soutenue par l'Agence Régionale de Santé Bretagne à hauteur de 12 120 euros.

Son objectif est de rendre plus lisible l'offre de prévention collective sur le territoire aux habitants et aux professionnels de santé. Qu'il s'agisse d'ateliers pour les parents, de réunions d'information et d'échanges autour de la nutrition et l'alimentation durable, d'offres de dépistage, de groupes de parole..., ActionSanté recense les lieux et dates des prochaines animations sur le Pays de Redon !

Le site internet est composé de deux parties :

- Une partie dédiée aux actions de prévention et promotion de la santé qui sont organisées par catégorie : nutrition, personnes âgées, activité physique, ...
- Une autre partie qui présente les structures proposant une ou plusieurs action(s) de prévention et promotion de la santé

**ActionSanté, un outil supplémentaire pour prendre soin de sa santé !**

La plateforme ActionSanté est disponible sur [www.cptspaysderedon.fr/actionsante/](http://www.cptspaysderedon.fr/actionsante/).



# Informations pratiques

SMICTOM



LE COMPOST, l'allié de votre sol



## VENTES EXCEPTIONNELLES de compost de haute qualité

Samedi 03 & Mercredi 21

janvier 2026

de 8h à 10h30 et de 15h à 17h30

📍 Plateforme de compostage,  
Lieu-dit La Lande de Libourg 35580 GUIGNEN

0,10 €  
/ kg

inscription  
obligatoire  
et + d'infos sur

[www.s3tec.bzh/vente-exceptionnelle-compost/](http://www.s3tec.bzh/vente-exceptionnelle-compost/)

Uniquement à destination  
des particuliers habitant  
le territoire de S3Tec.

## DISTRIBUTION DE KITS HYDRO-ÉCONOMES

L'eau est une ressource précieuse qui doit être préservée mais aussi consommée de manière responsable et durable.

En adoptant quelques gestes simples au quotidien, que ce soit à la maison, au jardin, avec votre voiture ou bien votre piscine, vous pourrez non seulement alléger votre facture d'eau mais aussi agir pour la préservation de la ressource en eau sur le territoire.

**REDON Agglomération, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, propose gratuitement des kits éco-mousseurs pour réduire votre consommation d'eau.**

Installer un mousseur permet de réduire de 50% la consommation d'eau du robinet.

**Ces kits sont à retirer, dans la limite du stock disponible, en mairie ou sur REDON** (accueil de REDON Agglomération, Maison de l'habitat et l'Agence clientèle SAUR).

Un mousseur,  
le meilleur des engagements !

**EAU TOP**

INSTALLER UN MOUSSEUR PERMET DE RÉDUIRE DE 50% LA CONSOMMATION D'EAU D'UN ROBINET.  
En mélangeant de l'air avec l'eau qui sort du robinet, un mousseur réduit le débit mais pas la pression.

Un kit avec deux mousseurs est à votre disposition en mairie ou à l'accueil de REDON Agglomération.

Financé par  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Département  
d'Ille-et-Vilaine

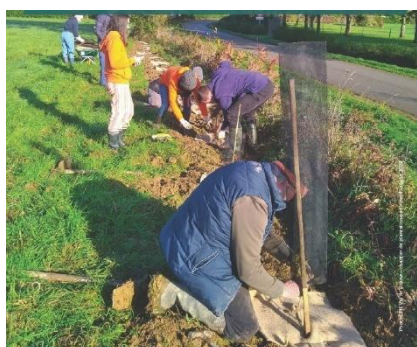
REDON  
Agglomération  
Bretagne Sud

Service eau et assainissement | 02 99 70 34 34 | [contact@redon-agglomeration.bzh](mailto:contact@redon-agglomeration.bzh) | 3 Rue Charles Sillard, 35600 Redon

## PROGRAMME DE PLANTATION HAIES BOCAGÈRES

### Pourquoi des haies bocagères ?

- Elles sont des éléments importants du paysage par la succession d'arbres et d'arbustes, le bocage est un maillage de haies, de talus, de prairies (et de jardins).
- Les haies bocagères sont des barrières contre l'érosion des sols, elles régulent le ruissellement de l'eau
- Ce sont des habitats précieux pour les pollinisateurs, les oiseaux et les petits mammifères, de la biodiversité en général
- Les haies sont des brise-vents et elles favorisent un microclimat plus stable



### Comment ?

- En plantant des haies composées d'arbres jeunes et d'arbustes variés, vous participez à l'effort du maintien des conditions environnementales
- En se renseignant en mairie. Votre mairie a passé une convention avec l'association "L'arbre et la haie" afin de réduire le coût pour les particuliers (le mètre linéaire de haie coûte 8€ dont la moitié à la charge de la commune)
- L'association propose des haies composées d'arbres et d'arbustes élevés à partir de graines récoltées localement et adaptées aux évolutions climatiques.

### Vous êtes intéressés ? Vous souhaitez planter des haies bocagères ?

Contactez dès que possible votre technicien bocage pour vérifier votre éligibilité en fonction de votre secteur géographique et de votre projet :

**larbretlaHaie@gmail.com - 06 07 39 51 00**

## ADMR

### Venez découvrir nos ateliers « API » (Animation/Prévention/Inclusion)

- ✓ Vous avez plus de 65 ans,
- ✓ Vous souhaitez faire des rencontres, sortir et faire des activités en groupe,
- ✓ Vous souhaitez faire travailler votre mémoire tout en vous amusant,
- ✓ Ou alors, vous souhaitez bouger votre corps et conserver votre mobilité...



Rejoignez nos animations autour du sport, de la mémoire, de la cuisine, de la médiation animale...

Nos ateliers sont ouverts à tous et gratuits et se déroulent Salle des Terres Rouges à PIPRIAC.



A vos Agendas :

- **Ateliers « Cuisine »** : dates en cours de programmation
- **Ateliers « Sport Santé »** : tous les premiers « JEUDI » du mois : 2026 : 8 janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai et 4 juin
- **Ateliers « Bistrot Mémoire »** : tous les troisièmes « VENDREDI » du mois : 2026 : 16 janvier, 20 février, 20 mars, 22 mai, 19 juin
- **Ateliers « Médiation animale »** : 2026 : 09 mars, 04 mai, 8 juin.

N'hésitez pas à vous renseigner et vous inscrire auprès de l'ADMR de PIPRIAC au : 02.99.34.45.44. ou sur notre site internet : <https://www.admr-pipriac.fr/animations>

Ou scannez le QR Code suivant :

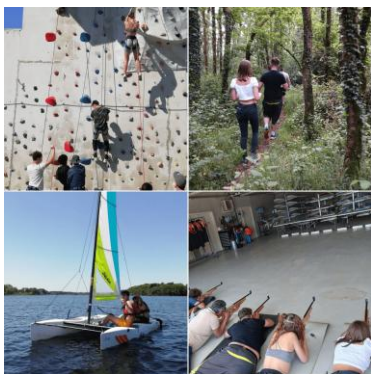


# LA MISSION LOCALE : L'ACCOMPAGNEMENT DES 16-25 ANS

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers (stages, ...). Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Saint-Just, Blandine ROUSSEL est en permanence à iLOZ - Pipriac, et est joignable à la Mission locale au **02.99.72.19.50**.



## Emploi : Des activités pour développer ses compétences

Activités sportives, sorties culturelles, séjours en groupe, ateliers créatifs... Ces temps de respiration permettent de sortir du quotidien, de se dépasser et d'expérimenter de nouvelles façons d'agir.

Chaque expérience contribue à révéler des compétences clés attendues aussi dans le monde du travail : persévérance, coopération, adaptation, motivation, esprit d'équipe. Elle participe aussi à développer la confiance en soi.

C'est ainsi que grâce à l'ensemble des activités mis en place durant l'année, chacune et chacun se sent plus en confiance et légitime pour élaborer son projet professionnel et de vie.

Ces actions complètent l'accompagnement global proposé par la Mission Locale : emploi, formation, logement, mobilité, santé, citoyenneté...

## Être accompagné après la scolarité

Après leurs études, la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, afin de trouver des solutions et de construire ensemble un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi un large panel de services est proposé sur le territoire :

- Découverte de métiers, recherche d'emploi, accès à la formation, stages
- Conseils pour accéder à un logement
- Solutions de mobilité pour les déplacements du quotidien
- Aides financières pour passer le permis ou concrétiser un projet
- Informations sur la santé et le bien-être
- Apprentissage de la gestion budgétaire
- Activités sportives, culturelles ou de loisirs



L'objectif est de faciliter l'autonomie et de permettre à chaque jeune de trouver sa place.

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire ! N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux :

Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et YouTube.



Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site [www.ml-redon.com](http://www.ml-redon.com)

MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON ET VILAINE  
3, rue Charles Sillard – CS 60287  
35602 REDON Cédex

## HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h



# Vie associative



## CALENDRIER DES ANIMATIONS 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2026

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
24 janvier 2026	Comité des fêtes	Diner spectacle	Salle de Cojoux
7 février 2026	FC Langon/Saint-Just	Fête de la bière	Salle de Cojoux
21 mars 2026	Groupe Saint-Yves	Soirée années 80	Salle de Cojoux
28 mars 2026	UNC Section Saint-Just	Repas annuel	Salle de Cojoux
29 mars 2026	Just Une Création	Vide Grenier	Place de l'église
23 et 24 mai 2026	Groupe Saint-Yves	Tournoi de foot U17-U18	Terrain des sports
7 juin 2026	Just Une Création	Marché des créateurs	Place de l'église

### COMITÉ DES FÊTES

#### 16<sup>ème</sup> édition du repas du Téléthon : un bel élan de solidarité !

Le comité des fêtes, en partenariat avec la mairie, a une nouvelle fois mobilisé les habitants pour la 16<sup>ème</sup> édition du repas du Téléthon. Près de 250 participants ont répondu présents pour partager un moment convivial et solidaire, soit en repas sur place, soit en repas à emporter.

La soirée a été rythmée par une **ambiance chaleureuse et festive**. Les lots de la tombola ont été remis en fin d'après-midi et pour clôturer le repas, une **tombola gratuite** a été organisée dans la bonne humeur générale avec pas moins de 30 lots. L'assemblée a pu fouler le parquet pendant la soirée dansante animée par Bleu Marine.

Le comité des fêtes tient à **remercier chaleureusement tous les bénévoles**, dont l'implication rend cet événement possible chaque année, ainsi que les nombreux **sponsors et partenaires** qui soutiennent fidèlement le Téléthon. Leur générosité contribue directement à la réussite de cette soirée et au soutien apporté à la recherche.

En attendant une nouvelle action en faveur de l'AFM Téléthon, le Comité des fêtes organise, un dîner - spectacle le **samedi 24 janvier 2026 à la salle de Cojoux**.

Vous pourrez dîner tout en prenant du plaisir devant la représentation des artistes de :

#### MAGIC-CABARET

Inscriptions en scannant le QR Code ou par téléphone indiqué sur l'affiche.

Le Président et son bureau.

## AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'Amicale des Parents de l'École Publique (APEP) est l'association des parents des enfants de Saint-Just, scolarisés à l'école des Colibris de Saint-Ganton.

L'école propose un projet pédagogique enrichissant pour les enfants, développant à la fois les aspects scolaires, une éducation artistique, culturelle, l'apprentissage du numérique et un éveil à la vie citoyenne.

Voici quelques exemples des projets mis en place cette année :



### Coup de coeur pour un livre



Ce projet a permis aux élèves de découvrir de nouveaux livres, de s'exprimer sur les livres, de donner leur avis et d'écrire leur coup de coeur !

### Intervenant de l'Office des Sports

Projet financé par la mairie de St-Ganton, la classe de GS/CP a bénéficié de l'intervention d'un animateur de l'Office des Sports pour un cycle de jeux de ballons.



### Aire Terrestre Educative

Ce projet d'observation et de développement de la biodiversité est destiné aux élèves de CE et CM qui vont pouvoir bénéficier toute l'année (et l'année prochaine) d'une intervention du CPIE par mois.



### Ecole Dehors

Tous les élèves de l'école se lancent cette année dans le projet Ecole Dehors.

Tandis que les CE sortent chaque semaine pour travailler dans le bois près de l'école, les PS/MS découvrent d'abord les alentours de l'école. Les GS/CP ont effectué une sortie dans le bois et les CM ont bénéficié d'une journée hors de l'école avec le CPIE à la découverte de la mare et du bois pour lancer le projet d'Aire Terrestre Educative.



### Théâtre



Les classes de GS/CP et de TPS/PS/MS se sont rendues au théâtre Le Canal à Redon pour assister au spectacle *La fabuleuse histoire de Barbacus*.

Nos GS/CP avaient participé il y a 2 ans à la confection de la plaquette de ce spectacle.

### Jeux de société




Les 4 classes de l'école se sont retrouvées avant les vacances pour partager une demi-journée Jeux de Société. Un chouette moment de partage entre élèves et avec les familles


Une école publique accessible aux enfants de Saint-Just, qui accueille tous les enfants de la TPS au CM2 dans un même lieu à l'entrée du bourg de Saint-Ganton. Un car de ramassage scolaire emmène les enfants tous les jours depuis la place de l'église de Saint-Just (plusieurs arrêts sur le trajet), une cantine et une bibliothèque sont proposées sur place.

### Contact / Renseignements / Inscriptions

**APEP :** [a pep.stjust@gmail.com](mailto:a pep.stjust@gmail.com)

Mme Hervy, directrice, est au bureau chaque vendredi.

 02 99 70 10 98

 [ecole.0352844b@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352844b@ac-rennes.fr)

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : [www.ecole-stganton.ac-rennes.fr](http://www.ecole-stganton.ac-rennes.fr)

## OGEC – APEL ÉCOLE NOTRE-DAME

La fin de l'année scolaire a été marquée par le départ de l'enseignante de CM1 - CM2, Yveline Guyomard, après 34 années auprès de nos enfants. Cette soirée fut l'occasion de nombreux discours et présents pour la remercier.

A la rentrée, nous avons accueilli 2 nouvelles enseignantes :

Camille Bochu pour s'occuper des 31 CM1-CM2 et Lou-Ann, les jeudis et vendredis, pour les TPS, PS et GS



L'OGEC s'est paré de nouveaux moyens de communication avec l'installation de cadre en aluminium sur les façades de l'école pour accrocher diverses bâches annonçant les événements de l'école.



L'OGEC et ses membres :  
- Président : MEDIGUE Vincent  
- Trésorière : LAMORINIERE Sabrina  
- secrétaire : VRILLON Jean-Baptiste  
- membres : DELAUNAY-GOUSSIN Benoit et LEVALLOIS Elène,  
ont accueillis les nouvelles familles lors de la porte ouverte le 12 décembre à l'école Notre-Dame. La cour et les classes ont revêtu pour l'occasion leurs plus belles décorations de Noël.



L'APEL de Saint-Just évolue. Etant un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) avec Renac et la Chapelle de Brain, un APEL RPI commun aux trois sites voit le jour en remplacement de celui de Saint Just.

Président : GENOIS Gaëtan  
Vice-Président : LAURENT Sabrina  
Trésorier : DELAUNAY-GOUSSIN Guillaume  
Vice-Trésorière : POULY Audrey  
Secrétaire : FOUGERES Gwénaëlle  
Vice-Secrétaire : GUEHENNEUX Sonia  
Et 10 membres des 3 communes.

Celui-ci s'occupera de toutes les manifestations communes des écoles dont voici les premières dates :

- ❖ Galette des rois - le 30 janvier 2026 à Saint Just
- ❖ Chasse aux œufs de Pâques - le 29 mars 2026 à Saint Just
- ❖ Kermesse - le 21 juin 2026 à la Chapelle de Brain

## ÉCOLE PRIVÉE NOTRE-DAME

En cette nouvelle année scolaire 2025-2026, l'école Notre-Dame accueille 49 élèves sur les 165 élèves scolarisés actuellement sur le RPI Saint-Melaine. Voici quelques-uns des moments forts de ce premier trimestre :

### **Sport à l'école : activités nautisme, projet Savoir Rouler à Vélo, mini-marronnaises, endurance au Bois Hurel à Redon**

De mi-septembre à mi-octobre, les élèves de CM1/CM2 se sont rendus pendant 4 jours à l'étang Aumée à Saint-Nicolas de Redon pour réaliser de la voile, du kayak ou de l'aviron.

De début octobre à mi-novembre, les élèves de CE2/CM1 ont participé à un projet SRAV, en partenariat avec « La Sonnette » de Redon, la MSA et les 3 municipalités du RPI. Les élèves, qui savent maintenant tous rouler à vélo, ont pu bénéficier de 4 séances en milieu fermé (apprentissages), 3 sorties en extérieur sur la commune de La Chapelle de Brain. Lors de la dernière sortie, les enfants ont pu apprécier un spectacle « Les 13 cailloux » joué par la Compagnie La Mère La Fille et d'un atelier. Superbe projet de mobilité douce !

Le vendredi 3 octobre, les CE2-CM1 sont allés à Redon pour participer à la course des mini-marronnaises et le vendredi 14 novembre, les élèves de CP/CE1/CE2 ont participé à une course d'endurance au site du Bois Hurel à Redon.



### **Journée RPI pour fêter la rentrée tous ensemble**

Le jeudi 16 octobre, tous les élèves du RPI se sont retrouvés pour fêter cette nouvelle rentrée : célébration, jeux sportifs, ateliers artistiques...Une magnifique journée de partage !

### **Projet d'année : L'art dans tous ces états**

Cette année, le fil conducteur de l'année est « L'art dans tous ces états ». Les élèves vont découvrir et travailler la photographie, la sculpture, l'architecture, la peinture et le cinéma. Des œuvres d'arts fleurissent dans les classes.

Au mois de septembre, les élèves de maternelle de La Chapelle ont collaboré avec la Compagnie Le Ventre afin de mettre en couleurs les ventres de très grandes sculptures, avec mis en place d'un vernissage lors d'un week-end fin septembre, à la salle polyvalente.

Le 28 novembre, les élèves des 3 classes de maternelle se sont rendus au musée des Beaux Arts de Rennes afin de participer à des ateliers sur « formes et matières » et « aventures dans la peinture ». D'autres sorties artistiques sont

prévues : Beaux Arts pour le cycle 2, opéra et Parlement de Rennes pour le cycle 3, Machines de l'Ile à Nantes...



### **Projet « Musique » et nos liens forts avec les médiathèques du RPI :**

Tous les 15 jours, pendant l'ensemble de l'année scolaire, les classes de CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1 bénéficient d'une intervention de Stéphanie Gillé, dumiste au Conservatoire de Musique de Redon. En collaboration avec l'équipe enseignante, elle travaille sur la thématique de « la musique et le cinéma »



Nous conservons, bien évidemment, nos liens très forts avec les médiathèques du RPI. Merci à Pierre, Cynthia et Charlotte d'accueillir chaque classe 2 fois par période pour lire des histoires, conter, proposer des animations, soutenir les projets de l'école. Ils nous sont d'une précieuse aide.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2026-2027 sont possibles dès à présent.  
Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact auprès de :  
Mme BOUREL Gwenaëlle au 02 99 72 08 60 ou par mail à [rpi-saint-melaine@orange.fr](mailto:rpi-saint-melaine@orange.fr)

**Nos enfants iront-ils aux pâquerettes ?**

Est-ce grâce à son rhizome pourvu de nombreuses racines adventives que la **petite marguerite** a pu s'implanter dans toute l'Europe de l'ouest ?

Trapue et avec ses feuilles disposées en rosettes aplaties, elle résiste au piétinement et peut coloniser les pâturages et les pelouses rases.

**Pasquierette** proviendrait de l'ancien français « *pasquier* » signifiant pâturage et avec le suffixe « *-ette* », allusion à sa petite taille. À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, l'expression « au ras des pâquerettes » signifie d'un niveau intellectuel peu élevé, terre-à-terre. Au foot, si le gardien est « envoyé aux pâquerettes », c'est pour récupérer le ballon encaissé dans les buts où la pelouse est particulièrement piétinée. De même, l'expression argotique « aller aux pâquerettes » illustre le fait de subir un échec, ou de faire une sortie de route.

La **pâquerette des prés** est bio-indicatrice des sols dégradés. En effet, les sols piétinés où elle prospère, subissent un lessivage par la pluie des ions positifs (calcium, fer, manganèse, etc). Or, ces derniers sont nécessaires aux liaisons chimiques du complexe argilo-humique qui est à l'origine de la fertilité des sols.

Son nom scientifique, *Bellis perennis* L. nous rappelle qu'elle est vivace, puisque l'épithète latin vient de « *per annos* », signifiant à « travers les années ». Ainsi, même en hiver, vous pourrez chercher des rosettes de feuilles légèrement velues, un peu épaisses, spatulées et crénelées. Vous pourrez en cueillir quelques-unes pour les manger crues en salade ou cuites en légume d'accompagnement, avec toutefois une légère pointe d'amertume qui s'accommode bien avec les viandes grasses.

Selon une légende nordique, les arbres noyés dans la brume épaisse des forêts souffraient de ne pas voir le ciel bleu. Pour les prévenir de l'arrivée du printemps, Baldur, dieu de la lumière et de la jeunesse, fit apparaître à leurs pieds une toute petite fleur en forme d'œil. En réalité, si la **fleur de tous les mois** peut fleurir toute l'année, elle a un optimum de floraison vers Pâques. Pour fêter le printemps, la coutume était de faire une omelette de **fleurs de Pâques** vers le 24<sup>e</sup> jour du mois de ventôse, jour de la pâquerette. C'est à cette période que vous pourrez étudier les fleurs, ou plutôt les bouquets de fleurs, puisque comme pour toutes les Astéracées, la « fleur » que l'on voit, est en fait, un capitule regroupant sur un même réceptacle une multitude de fleurs minuscules. En périphérie, il y a des fleurs en forme de languettes. Leur couleur varie du blanc au rose purpurin plus ou moins prononcé. Des sélections horticoles ont développé ce caractère avec les **pomponnettes**. Elles sont principalement femelles et produiront des akènes. Au centre, il y a des fleurs tubuleuses, jaunes, mâles ou hermaphrodites. Ces capitules sont bien fragiles ; aussi, pour se défendre de la



gourmandise de quelques gastéropodes insomniaques, la nuit, ou quand il pleut, elles s'inclinent et se ferment et l'escargot capitule ! Certains diront qu'elles servent à prédire la pluie. N'importe quoi ! Tout le monde sait bien que ce sont les grenouilles sur leur échelle qui disent la météo ...

Au petit matin, la **tro-heol** (tournesol en breton) s'épanouira à nouveau et suivra la course du soleil. C'est pour cela qu'en Angleterre, elle se fait appeler **Daisy**, qui se traduit par « œil du jour ». Grâce à des rayures nanométriques sur ses pétales blancs, la **petite consyre** diffracte la lumière du jour et renvoie un rayon ultra-violet : le nouveau guide-file spécial insectes pollinisateurs !

Symbole de l'enfance, l'**œil de Baldur** se retrouve dans les légendes celtes : la fée Milka en aurait donné en cachette à un prince pour qu'il reste à tout jamais enfant. A la Renaissance, le peintre italien Giovanni Boccati reprend ce symbole dans son tableau « La Madonne aux Anges musiciens » avec des angelots qui cueillent des **Pâquerettes**.

L'écrivain Hans Christian Andersen en fait son personnage principal dans son conte la « Pâquerette », avec une éloge de la modestie, sans toutefois préciser que la **tusindfryd** (en danois) est la cible privilégiée des petits enfants pour leur premier bouquet à offrir à leur maman. Par la suite, ce seront les jeunes filles qui fabriqueront de belles couronnes de **fleurs des amoureux** en tressant les longs pédoncules floraux. Finalement, à leurs premiers émois, les jouvencelles s'initieront à l'effeuillage avec la ritournelle "J'aime, un peu, beaucoup, énormément, à la folie, pas du tout"... Au pire des cas, elles pourront toujours se consoler en mangeant les boutons floraux crus ou en pickles lors d'un apéro entre copines !

Riche en saponines, la **mère de famille** a longtemps été utilisée pour calmer la toux. Et si par mégarde, on renverse le breuvage en buvant, son effet tonifiant raffermir la poitrine et le buste ! Mais, c'est surtout son jus qui était utilisé massivement par les légions romaines pour soigner les blessures. On retrouve ainsi l'étymologie de « *bellum* » qui signifie « guerre » car , rappelons-le, c'est une plante des terrains piétinés, comme les champs de batailles après les combats. Avec les moyens du bord, on soignait sur place les blessures des jeunes « pâqueretteux ». Après la Grande Guerre, on a retenu trois fleurs commémoratives : le coquelicot pour les britanniques, le bleuet pour les français, et en 1930 sous l'égide de la Princesse Jean de Mérode, la **pâquerette** pour les belges avec le fond de "La Pâquerette de l'Ancien Combattant de l'Yser" pour venir en aide aux anciens combattants.

Au vu des bruits de pas de bottes aux portes de l'Europe, espérons que nos enfants n'auront pas besoin d'aller aux pâquerettes la fleur au fusil !

## LES CAVALIERS DE LA VALLÉE

Les Cavaliers



de la Vallée

L'Association des « Cavaliers de la Vallée » aide à l'animation du Club des « Chevaux de Cojoux » au lieu-dit La Vallée et souhaite promouvoir les activités équestres, en organisant des manifestations au sein de la commune ou en proposant des sorties aux cavaliers.

La fête de Noël, initialement prévue le 7 décembre, a dû être reportée en **janvier** à cause des conditions météorologiques. Elle aura lieu sous forme de Pony Games. Durant toute la journée, les cavaliers s'affrontent, en équipes, sur des mini-jeux en ligne sous forme de relais.

L'entrée sera gratuite et ouverte à tous ceux qui veulent les encourager, avec une buvette (et oui, le vin chaud réchauffe aussi en janvier) et une petite restauration.

Tout au long de l'année, l'association prend à sa charge une partie des inscriptions en concours internes. En diminuant le coût pour les familles, cela permet aux cavaliers de participer à plus de concours dans l'année. 3 journées « challenge », organisées par le Club des « Chevaux de Cojoux », ont déjà eu lieu depuis septembre. 2 autres dates sont programmées en début d'année.



Pour clôturer cette série, un Challenge Final est prévu le **8 mars**. L'entrée sera gratuite et ouverte à tous. Durant la journée, les cavaliers présenteront une épreuve de dressage, un saut d'obstacles, une épreuve théorique et une épreuve de cross, PTV ou maniabilité. Buvette et petite restauration seront proposées par les membres de l'association.

Enfin, les portes ouvertes du Club auront lieu le **7 juin**. Une journée festive avec de nombreuses animations et démonstrations, pour tout public. Réservez déjà la date !

**Joyeuses fêtes de fin d'année à tous...**

Suivez-nous sur Facebook

Faites vivre cette page !



Commentez, partagez, aimez,  
questionnez...

**Cette page est faite pour vous !!!**



## ENTRE PALIS ET MÉGALITHES

Samedi 18 Octobre a eu lieu la course « Le Grand 8 », la deuxième édition de nouvelle formule du trail Entre Palis et Mégalithe.

Après 10 éditions sur des formats avec des parcours long, l'équipe d'Entre Palis et Mégalithes s'est lancée dans une nouvelle aventure, avec un format tout à fait nouveau sous la forme de deux courses : une de 8 km « Le Petit 8 », et une formule plus originale « Le Grand 8 » où chaque participant.e

terminant en moins d'une heure la boucle de 8 km à le droit de refaire la boucle, jusqu'à 8 fois maximum.

Les gagnant.e.s étant celui et celle qui arrive en premier à la dernière boucle. La course s'est déroulée cette année à Saint-Just avec près de 300 participant.e.s sur les deux courses.



Grand merci aux bénévoles, et à l'année prochaine pour une **3<sup>ème</sup> édition** de cette formule à Renac **le 17 octobre 2026** !



## MÉGALITHES'STORM

---

### Section « Palets »

Cette année 2025 restera longtemps dans les mémoires, en effet, les résultats ont été très bons.

Tout d'abord, les 2 équipes engagées au championnat interclubs au plus haut niveau ont réussi une belle performance, l'équipe 1 termine au pied du podium, et mention particulière à l'équipe 2 qui assure son maintien lors de la dernière journée pour sa première saison à ce niveau.

Ensuite, le 19 juillet Thomas Gauthier a été consacré champion de France individuel FNSMR à Bréal/Montfort, performance haut de gamme sachant qu'il y avait 500 joueurs au départ. Bravo à lui il remettra son titre en jeu l'année prochaine.

Enfin, lors de la coupe de France doublette à Lanrelas le 9 août 2 joueurs du club finissent quatrièmes sur environ 500 équipes.

Notre concours annuel s'est déroulé le 12 juillet sous une chaleur accablante avec une affluence un peu en dessous des espérances,

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année,  
et tous mes vœux pour 2026.

Jean Michel DALLÉRAC, Président, et les membres du bureau

## TENNIS CLUB DE COJOUX

---

Une nouvelle saison commence !

Quatrième année de partenariat avec le Groupement d'Employeurs Sportifs en Pays de Redon (GESPR). Nous sommes très heureux d'accueillir pour une deuxième saison Alexandre, l'animateur sportif.

Deux heures de cours le samedi nous sont allouées ; à 10h pour nos licenciés les plus jeunes Kaia, Noé et Jules et à 11h pour les plus âgés Maël, Malone, Raphaël et Jimmy.

Les objectifs resteront les mêmes, progresser et surtout se faire plaisir.

Nous vous rappelons la possibilité d'adhérer au club, permettant ainsi d'accéder gratuitement aux infrastructures de la commune (cours extérieur et intérieur) pour la modique somme de 15 euros pour l'année sportive (1er septembre au 31 août).

Afin de faciliter l'accès à la salle de sport et au court extérieur aux licenciés du club, une boîte à clefs électronique a été implantée à l'intérieur du local sécurité (à gauche de l'entrée de la salle des sports).

mais dans une ambiance conviviale. J'en profite pour remercier les personnes de la commune qui sont venues participer en jouant ou simplement boire un verre.

Les entraînements ont repris au local du FAR au mois d'octobre avec de nouveaux joueurs dont certains très jeunes qui progressent très vite.

### Section Pétanque

Une nouvelle saison débute, et 20 boulistes se retrouvent plus ou moins régulièrement au boulodrome du camping les jeudis et samedis à partir de 14h.

Vous êtes un joueur (ou une joueuse) confirmé(e) ou pas, vous êtes jeune ou un peu moins,

alors n'hésitez pas venez nous rejoindre !

Le montant de la cotisation reste inchangé :  
15 euros.

Pour réserver votre court, il suffira de m'envoyer un sms et me communiquer vos horaires.

En retour, vous recevrez un code PIN (utilisable une seule fois pendant le créneau de réservation).

Muni de ce code, et une fois le boîtier déverrouillé, vous pourrez accéder aux différentes clefs (court extérieur, sas et court intérieur).

Vous êtes intéressés pour pratiquer le tennis, alors n'hésitez pas, contactez-nous !

Patrice MARCADÉ, Président :

☎ 06 32 70 23 42

@ tcsaintjust35550@gmail.com

Le bureau du Tennis Club de Cojoux vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

## ESCP VOLLEY

La saison 2025-2026 arrive à mi-parcours... Grâce à l'implication des membres du bureau et ainsi que les entraîneurs assistés des bénévoles, les jeunes et moins jeunes portent haut et fort les couleurs de l'ESC Pipriac Volley.

Le club engage plusieurs équipes en championnat du niveau départemental au régional ainsi qu'en coupe départementale (gagnée en 2025), coupe BZH et coupe de France.



### A vos agendas 2026 :

#### Lotos

Samedi 3 janvier et Samedi 16 mai 2026

#### Les vendredis des vacances :

Vendredi 13 février 2026: Tournoi fluo / Soirée Burger

Vendredi 10 avril 2026 : Tournoi de Pâques / Soirée Burger

#### Repas annuel du club :

Samedi 21 mars 2026 à Pipriac

#### Tournois :

Samedi 18 et Dimanche 19 avril 2026 :

Tournoi National M11 / 1<sup>ère</sup> édition sur les complexe de Pipriac et salle de Cojoux à Saint Just

Jeudi 21 mai 2026 19h00 :

Tournoi inter entreprises / 2<sup>ème</sup> édition salle des Terres Rouges Pipriac

Samedi 20 et Dimanche 21 juin 2026 :

Tournoi sur herbe / Concours de palet / Cochon grillé samedi soir terrain des sports de Pipriac

## FOYER D'ANIMATION RURALE

### Une nouvelle activité photo au sein du FAR

Le FAR vous propose une activité pour rassembler les personnes souhaitant faire de la photo, qu'elles soient débutantes ou plus confirmées.

Son but est d'apporter les bases aux personnes peu habituées à l'utilisation d'un reflex, et de permettre de sortir du mode automatique de façon à pouvoir utiliser leur boîtier pleinement et sereinement.

Elle proposera aux membres des sorties pour progresser dans l'utilisation de leur appareil dans différents contextes. Les membres auront la possibilité de partager leurs photos et ainsi, s'ils le souhaitent, de pouvoir bénéficier de conseils, mais également de présenter leurs photos à des concours, comme celui organisé par la Mairie.

Renseignements : Géraldine DERVAL au 06 33 36 39 70 ou geraldine.derval@gmail.com



### Ateliers Danse Folk : vous pouvez encore vous inscrire !



Pour la deuxième année consécutive, l'atelier de Danse Folk du FAR remporte un grand succès !

Les danses Folk permettent de partager un moment agréable dans une ambiance chaleureuse et décontractée. L'atelier compte des participants de tout âge!

L'animateur, Patrick VAILLANT, met chacun à l'aise immédiatement : on est ici pour se faire plaisir, et apprendre en toute simplicité. L'atelier s'adresse majoritairement aux débutants, mais permet aussi à des danseurs plus aguerris de revoir leurs bases, d'enrichir leur style, ou simplement de danser pour le plaisir. Vous aussi, venez découvrir l'univers du Bal Folk... Vous pouvez encore vous inscrire jusqu'à la fin du mois de janvier. Séances un vendredi sur deux, les semaines impaires, de 20h30 à 22h salle du FAR.

### Patrimoine : Exposition Photo participative sur Saint-Just

L'exposition photo réalisée par le FAR et Mégalithes et Landes a pris ses quartiers d'hiver à la salle de la Mairie en décembre et janvier. Les habitants sont invités à venir la voir aux heures d'ouverture, jusqu'au 9 janvier.

**Venez découvrir ou redécouvrir** une cinquantaine de photos **d'Anne**

**CATHERINE photographe à Redon de 1896 à 1927**, présumées prises à St-Just, certaines chez l'habitant, d'autres devant l'ancienne mairie.

En complément, d'autres photos témoignent d'activités aujourd'hui disparues : **photos de mariages, de travaux agricoles, de foires, de fêtes religieuses**. Une photo raconte une histoire... Chacun peut se réapproprier son histoire familiale et enrichir le cahier de ses connaissances.



**SPECTACLES : Dans le cadre du Festival Mil GOUL, Le FAR a accueilli Morgane Le Cuff en octobre, puis la compagnie « La mère-la Fille » en novembre. Voici un petit mot des protagonistes :**

#### **QHEUQES MENCIONS SU Mil GOUL 2025**

*Grâce au festival Mil Goul j'ai pu jouer mon spectacle bilingue français/gallo "Cette nuit une chouette m'a dit..." à Saint-Just devant un public hétérogène : des jeunes, des personnes âgées, des familles... Certains familiers du gallo et d'autres qui le découvraient.*

*C'est un vrai bonheur de pouvoir partager un moment autour de notre langue régionale, qui rentre par les oreilles et qui s'installe dans le cœur avant de ressortir par la bouche !*

*Mirabiao, j'sè vra benèze d'avaer jouè o du biao mond pour m'acoutè, merci bel e ben à Mil Goul !*

#### **Morgane Le Cuff**

Spectacle réalisé en partenariat avec Bertègn Galèzz

#### **Le spectacle « 13 cailloux » réalisé en partenariat avec l'APAR de Saint-Ganton**

*Un petit mot pour vous dire un grand Merci quant à votre accueil logistique et humain à notre égard!*

*C'était porteur pour nous de jouer dans de si bonnes conditions, c'était chouette de vous rencontrer tout simplement, c'était chaleureux d'échanger autour de ce bon repas de pré-spectacle, et de donner cette possibilité à tous de poursuivre les causeries de ci delà, après le spectacle.*

*Alors bon vent à chacune et chacun et ensemble !*

#### **La compagnie La mère-la fille**



Foyer d'Animation Rurale (FAR)  
06 14 43 44 11 / farsaintjust35@yahoo.fr  
Site Internet : [www.baladesaintjust.fr](http://www.baladesaintjust.fr)

## LES RENCONTRES D'AM&LIA

AM&LIA est un nouveau lieu de créations et de rencontres artistiques et culturelles. Nous vous accueillons à La Hougrais avec une programmation variée et la possibilité de louer l'espace pour vos activités, réunions et séminaires.

Avec une salle de 60 m<sup>2</sup> et un environnement arboré en pleine nature, un endroit idéal pour des artistes en résidence, des stages, des formations. Nous organisons régulièrement des concerts, des spectacles et des animations champêtres l'été.

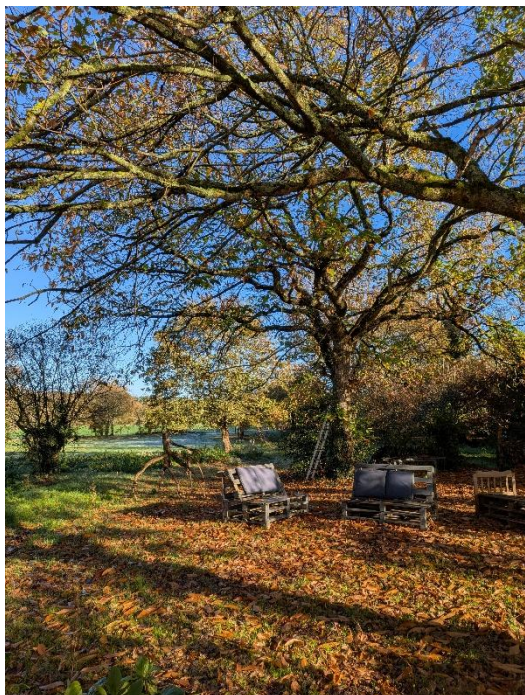
Pourquoi AM&LIA ? Parce que Art, Music & Love Is All : nous sommes convaincus que l'art, la création et les rencontres sont facilitateurs de lien social et de mieux vivre ensemble.

L'AG de l'association *Les Rencontres d'AM&LIA*, qui organise la programmation du lieu, aura lieu le vendredi 23 janvier, avec des animations musicales et de la petite restauration toute la soirée. Vous êtes les bienvenus pour découvrir le lieu et partager vos envies !

Vous pouvez adhérer à l'asso et nous soutenir en nous contactant par mail [asso.amelia35@gmail.com](mailto:asso.amelia35@gmail.com) ou téléphone au 06.42.60.21.51. Mais aussi en venant directement le 23 janvier à 19h au « 13 La Hougrais ».

D'ici là, rejoignez-nous sur les réseaux pour être informés : Facebook (Art, Music & Love Is All - AM&LIA) et Instagram ([amelia.artmusicandloveisall](https://www.instagram.com/amelia.artmusicandloveisall)).

A bientôt !



## CPIE VAL DE VILAINE

### Soirée crépusculaire : Nature et Préhistoire à Saint-Just

Organisée par le CPIE Val de Vilaine, la soirée « Nature et Préhistoire », exclusivement réservée aux habitants de Saint-Just et de son territoire, s'est tenue le 27 juin 2025, de 20h à 22h. Cet événement gratuit a rassemblé un groupe de participants motivés venus (re)découvrir le patrimoine naturel et archéologique exceptionnel des Landes de Cojoux.



Accompagnés à deux voix par les animateurs du CPIE, les visiteurs ont exploré les alignements du Moulin et du Château Bû, profitant d'explications détaillées sur le site, les fouilles menées et les hypothèses archéologiques autour de ces architectures millénaires.

Au crépuscule, la promenade s'est poursuivie avec l'observation d'un oiseau emblématique des landes : l'engoulevent d'Europe, reconnaissable à son chant singulier évoquant, pour certains, le bruit d'une « mobylette ». Après quelques explications sur son comportement ainsi que sur les caractéristiques des mâles et des femelles, place au spectacle : un couple d'oiseaux a offert un véritable défilé aérien, illustrant parfaitement les observations précédemment évoquées.

Cette soirée conviviale et enrichissante a su mêler nature, patrimoine et partage sur les landes de Saint-Just, rappelant l'importance de préserver cet environnement remarquable.

### Stages archéos : une offre ludique et éducative pérennisée

Parmi les autres temps forts de l'année 2025, le CPIE Val de Vilaine a poursuivi et pérennisé une nouvelle offre ludique et éducative initiée en 2024 au pôle patrimoine : les « stages archéos ».

Organisés à raison de trois sessions par an et destinés aux enfants de 7 à 12 ans, ces stages se déroulent sur deux jours et proposent une immersion complète dans le monde de la Préhistoire.

Au programme : initiation à la fouille archéologique, découverte d'approches scientifiques menées par des spécialistes (étude des os, des pollens...), pratiques artistiques et évocation des modes de vie de nos ancêtres préhistoriques.

Jusqu'à une dizaine d'enfants par session ont suivi avec enthousiasme les programmes variés concoctés par l'équipe, et en redemandent ! Les stages



reviendront en 2026 pendant les vacances scolaires de printemps, d'été et d'automne.

### Les inscriptions au rucher-école du CPIE sont ouvertes !

Vous avez toujours rêvé :

- D'avoir une ruche ?
- D'extraire votre propre miel ?
- Ou simplement de mieux comprendre la fascinante vie des abeilles mellifères ?

Le rucher-école du CPIE Val de Vilaine est un lieu d'apprentissage et de partage, accessible aussi bien aux débutants qu'aux curieux passionnés de nature.

Au programme : Une formation complète répartie sur 9 séances, de février à août

2026, mêlant théorie et pratique pour découvrir pas à pas le monde de l'apiculture : biologie de l'abeille, fonctionnement de la ruche, manipulation du matériel, suivi des colonies et extraction du miel.

Envie d'en apprendre plus et de vous lancer dans l'aventure apicole ? Rejoignez le rucher-école 2026 et vivez une expérience unique au plus près des abeilles !

### Envie de nous rejoindre ou d'en savoir plus sur le bénévolat au CPIE ?

Venez nous rencontrer : nos bureaux sont situés au-dessus de la Maison Mégalithes et Landes, ou contactez-nous par mail à [accueil.cpievaldevilaine@orange.fr](mailto:accueil.cpievaldevilaine@orange.fr)

## UNC SECTION SAINT-JUST

Notre association, qui compte une trentaine de membres, se réunit deux fois par an pour honorer nos soldats morts pour la France, en s'associant avec Saint-Ganton.

Le dernier 11 novembre, nous avons procédé à la décoration de cinq membres du bureau. Trois médailles du mérite UNC ont été remises à la mairie face au drapeau de 14-18, et deux au monument aux morts, offertes par l'ONaCVG dépendant de la Préfecture de Rennes



A la mairie, ont été décorés de la médaille de bronze de l'UNC, en présence des Maires de Saint-Just et Saint-Ganton :

- Mme Jeannine HERVÉ
- M Albert BOUREL
- M Gérard BAUDU

Au monument aux morts, Roger LEGENDRE, Président de notre section, et Daniel MAHÉ, Maire de Saint-Just, ont remis la palme d'or de porte-drapeau pour 54 ans de bons et loyaux services à M Gaston CHEVAL, et à M Albert BOUREL pour ces 4 ans à ce même poste en remplacement de M René ROGER.



Ces décorations ont été décernées en présence du correspondant Ouest-France mais ne sont pas parues sur le journal ainsi que Sixt-sur-Aff, car un ancien ministre nous a volé la vedette, il s'agit de Charles MILLION à Bruc-sur-Aff.

L'association a aussi un côté festif, nous avons organisé des sorties à la journée, le 3 mai 2025 spectacle du « Cadre noir » de Saumur avec 53 personnes, et le 3 décembre dernier « Journée pas comme les autres » à Mauron et Josselin avec 73 personnes, qui s'ajoutent aux plus de 6000 clients qui participent à ces journées de détente des voyages ROGER.

Cette année nous avons perdu 3 anciens combattants et 1 veuve.

Venez nous rejoindre, notre association est ouverte à tous.

Prochaine festivité : repas annuel à la salle de Cojoux le 28 mars 2026.

## COLLECTIF STOP TARANIS DES HABITANTS DE SAINT-JUST

**Le 10/12/2025, le permis d'exploration minière Taranis a été accordé par l'état et publié au journal officiel.** Pour rappel, l'entreprise Breizh Ressource, filiale d'une entreprise canadienne, a déposé 3 demandes d'exploration en Bretagne : Taranis, Bélenos et Epona. Taranis s'étend sur 20 communes des alentours de Redon, dont Saint Just.

**Malgré le refus affiché de 18 conseils municipaux sur les 20 concernés, l'état a accordé ce permis d'exploration à Breizh Ressource.** Cela signifie que l'entreprise va commencer à explorer notre sous-sol à la recherche de plus d'une quarantaine de métaux mais plus particulièrement d'or... S'ils trouvent des zones intéressantes (et ils ne cherchent pas

chez nous par hasard), ils demanderont un permis d'exploitation qu'ils revendront ensuite au plus offrant.

**Une exploitation minière signifie une consommation d'eau exorbitante et une pollution de notre eau, de notre sol et de notre air sur plusieurs décennies, entre autres désagréments.**

**Néanmoins, il est encore temps d'agir ! Le collectif Stop Taranis est déjà mobilisé.**

Vous pouvez vous tenir au courant des événements sur le site **stop-taranis.org**. Et surtout, vous y trouverez **le formulaire de refus d'exploration** que vous pouvez remplir pour préserver vos terrains des actions de Breizh Ressource.

Pour vous aider dans vos déplacements :

# Just'Mobil

06 61 45 02 19

L'association a débuté son activité le 8 avril 2024 et se fait connaître petit à petit.

### Comment en bénéficier ?

- En adhérant à l'association pour **5€ par an**.
- En appelant le référent pour lui communiquer votre demande : votre destination, votre jour, vos horaires souhaités.

Le référent vous accueillera entre 9h00 et 18h00.

Le service est ouvert du lundi au vendredi.

### Pour qui ?

Pour toute personne fragilisée dans ses déplacements, de façon ponctuelle ou n'ayant pas de moyen de transport.

### Assemblée générale

Lundi 3 février 2025, à 10h00, Salle de la mairie (St-Just)

**Just'Mobil**  
Transport Solidaire

**J'AI UN VÉHICULE, UN PERMIS DE CONDUIRE, JE SOUHAITE :**

- Donner du temps
- Créer du lien
- Accompagner
- Rendre service

**JE N'AI PAS DE MOYEN DE TRANSPORT, J'AI BESOIN D'ALLER :**

- Faire mes courses
- À la pharmacie
- Chez le coiffeur
- Voir les amis, la famille

**Je deviens conducteur bénévole !**

**l'appelle JUST'Mobil !**

Contacter un référent : 06 61 45 02 19

**ST JUST (35)**

Logos: Just'Mobil, Crédit Mutuel de Bretagne, CLIC, Santé Famille Retraite Services

**Just'Mobil**  
Transport Solidaire

**Une association type loi 1901**

L'Association JUST'Mobil est créée le 3 janvier 2024. Elle met en place une aide aux déplacements occasionnels et est destinée aux habitants de la Commune de St-Just (35).

**Les bénéficiaires**

Elle s'adresse à des personnes en situation précaire ou dans une démarche de retour à l'emploi ne disposant pas de moyen de locomotion, ou pas ou plus de permis de conduire. La demande peut concerner un déplacement pour un rendez-vous médical (non pris en charge par les diverses assurances), un rendez-vous pour l'emploi, mais aussi passer à la pharmacie, faire les courses, ou rendre visite à des ami(e)s.

**Le fonctionnement**

Le conducteur bénévole est une personne solidaire qui désire donner un peu de son temps et développer du lien social sur le territoire. Les bénéficiaires et les conducteurs bénévoles adhèrent à l'association par une cotisation annuelle.

**Un service complémentaire, non concurrentiel des autres modes de transports.**

**ST JUST (35)**

06 61 45 02 19  
justmobil35@laposte.net  
<https://justmobil35.wixsite.com/just-mobil>

QR code

### Pourquoi ?

- Pour **rendre visite** à de la famille, à des ami(e)s, ...
- Pour un **rendez-vous médical** non pris en charge par la caisse d'assurance maladie.
- Pour aller faire les **courses**, aller à la **pharmacie**.
- Pour des **démarches administratives**, recherche d'emploi, ...

### À ce jour, nous avons effectué divers types de services :

- Visite d'un proche à l'EPHAD, à l'hôpital, ...
- Faire des courses, aller à la pharmacie, ...
- Se rendre à des RDV médicaux à Pipriac, Redon, Rennes, ...
- Visite à de la famille ou des amis, ...

### Comment ça marche ?

Vous participerez au défraiement du conducteur bénévole à hauteur de 0,40€ par kilomètre effectué, soit 6€ pour 15 kilomètres (aller-retour Saint Just-Pipriac environ, suivant le lieu de départ).

Seulement 0,10€ par kilomètre effectué reviennent à l'association pour l'aider dans son fonctionnement : payer l'assurance, le téléphone, ...

Alors, si vous souhaitez nous aider, nous acceptons volontiers les dons !

*Merci*

## JUST UNE CRÉATION

L'association Just Une Création a organisé sa deuxième édition du marché de Noël le dimanche 14 décembre en incluant cette fois-ci une bourse aux jouets.

Cette journée a été un succès avec l'arrivée des voitures de collection, des pères Noël en mobylette et celle du Père Noël.

Prochains rendez-vous : Vide grenier le **dimanche 29 mars 2026**, Marché des créateurs le **dimanche 07 juin 2026** et la troisième édition du marché de Noël le

**dimanche 13 décembre 2026.**

Pour avoir la meilleure organisation possible lors de nos événements et satisfaire les attentes de tous, nous sommes à la recherche de bénévoles. N'hésitez pas à contacter la Présidente Catherine BARRAIS par mail [justunecreation35@gmail.com](mailto:justunecreation35@gmail.com)!

L'association Just Une Création vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2026.



## JOURNÉE DE RETROUVAILLES DES CLASSES 5

C'est dans une ambiance des plus conviviales que s'est tenue, le samedi 4 octobre dernier, la traditionnelle journée de retrouvailles des classes.

Au total, 80 adultes et 10 enfants, dont 30 participants directement concernés par les classes, ont répondu présent pour partager cette belle journée placée sous le signe de la convivialité et des retrouvailles.

La journée a débuté par une messe à 10h30, avant que l'ensemble des participants ne se rassemble pour la photo officielle des classes, réalisée par le photographe redonnais Gaël LEBOUX.

Un moment toujours attendu, rendu cette année encore plus symbolique par la présence de trois nouveau-nés :

- Emma RIAUD
- Alessio DIVET
- Célestin JARNIER DEBRAY

Le groupe comptait 10 personnes issues des classes de 70 ans, tandis qu'aucun

participant n'avait dépassé cet âge pour cette édition.

À midi, tout le monde s'est retrouvé autour d'un repas à la salle de Cojoux, avant de poursuivre l'après-midi selon les envies de chacun : balade sur la lande de Cojoux pour les uns, parties de palets pour les autres.

L'esprit de fête a continué jusque dans la soirée, grâce au foodtruck de galettes présent sur place, suivi d'une soirée dansante très appréciée.

Cette journée de retrouvailles s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse, et les organisateurs ont été amplement remerciés et félicités pour leur investissement et la qualité de l'organisation.

Baucoup sont repartis le sourire aux lèvres, et certains l'ont affirmé : ils n'attendent pas dix ans pour se revoir !



# REPAS DES AÎNES

2025

